

PROVINCE DE LIEGE – ARRONDISSEMENT DE LIEGE

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

PROJET DE DECISION - SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 23 octobre 2024

Service : Direction générale  
Agent traitant : FVOS

**Objet :** Direction générale - Intercommunales et institutions tierces - Association sans but lucratif "Promotion Sociale Ourthe-Vesdre-Amblève" - Comptes de l'exercice 2023 et rapport d'activités : approbation

**LE CONSEIL COMMUNAL,**

Vu les articles L 1234-1 et suivants du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation, relatifs aux ASBL communales ;

Vu les articles L 3331 et suivants dudit Code relatifs à l'octroi et au contrôle de subvention octroyée par les Communes ;

Vu la décision du Comité de gestion du 27 août 2024 de l'ASBL « *Promotion Sociale Ourthe-Vesdre-Amblève* » arrêtant les comptes de l'exercice 2023 et le rapport d'activité ;

A ces causes,

En Séance publique,

Après en avoir délibéré,

**ARRÊTE,**

Article unique

Les comptes de l'exercice 2023 et le rapport d'activité de l'ASBL « *Promotion Sociale Ourthe-Vesdre-Amblève* », tel qu'arrêtés en séance du 27 août 2024 par son Comité de gestion, sont approuvés.